DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le10 février 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3982-2016.
Cause des investissements 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie.
Réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires B-0025 du 31 janvier 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie sur les demandes de remboursement de frais.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* répondent ci-après aux commentaires B-0025 du 31 janvier 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie sur les demandes de remboursement de frais au présent dossier.

Tel qu'il est énoncé de façon détaillée dans notre argumentation C-SÉ-AQLPA-0011 du 15 décembre 2016 et dans notre réponse à une objection, déposée sous la cote C-SÉ-AQLPA-0012 du 22 décembre 2016 et dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-00013 du 20 janvier 2017, nous soulignons de nouveau le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention.

Nous nous en sommes tenus strictement au cadre de l'intervention établi par la Régie, en ciblant nos représentations sur bilan de la *Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur (« Stratégie »)*. Nous avons, par notre preuve et notre argumentation procédé à une étude rigoureuse du bilan de cette *Stratégie*. Nous avons souligné certaines faiblesses dans ce bilan.

En page 2 de sa lettre B-0025 du 31 janvier 2017, Hydro-Québec TransÉnergie se surprend que les représentations des intervenants sur le bilan de cette *Stratégie* que lors du précédent bilan au dossier R-3778-2011. Hydro-Québec TransÉnergie semble donc en déduire que les intervenants en auraient *« trop »* fait cette année. À cela nous répondons qu'il est au contraire non seulement normal mais aussi souhaitable que l'analyse du bilan de la *Stratégie* devienne plus sophistiquée avec le temps. Plus le temps avance, plus nous disposons de données et d'outils pour en mesurer les succès et les insuccès.

SÉ-AQLPA ont ainsi pu fournir à la Régie, par leur preuve et leur argumentation, le meilleur de leur analyse, de leurs connaissances et de leur expérience afin d'assister le Tribunal dans sa propre évaluation de cette *Stratégie*.

Nous invitons respectueusement la Régie à bien relire les recommandations (telles que modifiées dans certains cas) énoncées en pages 4 à 6 de notre argumentation C-SÉ-AQLPA-0011 du 15 décembre 2016.

De plus, en réponse au commentaire spécifique du Transporteur (en page 2 in fine de sa lettre -0025 du 31 janvier 2017) sur nos représentations sur les disjoncteurs, nous réitérons ce qui se trouve déjà énoncé au paragraphe 9 de notre argumentation susdite :

> ***9 -*** *Le chapitre 3 du rapport de SÉ-AQLPA sur les disjoncteurs et ses recommandations 2 et 3 soutiennent que,* ***quelque chose n'a pas fonctionné correctement dans cette Stratégie****, dans le cas des disjoncteurs, et cela nous amène à soulever une lacune fondamentale de cette Stratégie qui pourrait affecter la gestion de la pérennité tous les équipements.*
>
> ***Le problème des disjoncteurs PK n'a pas seulement consisté dans le fait que les normes changeantes ont requis leur remplacement. Le problème, c'est que les matrices de risques qui auraient dû permettre d'évaluer a) la probabilité du risque et b) l'impact de sa matérialisation […] n'ont pas fonctionné.*** *Ainsi, malgré la survenance, sur le terrain, de défaillances à répétition pendant plusieurs années et malgré l'impact plus grand de telles défaillances sur le réseau principal, les cotes de risque attribuées à ce type d'équipements sont demeurées trop faibles pour générer la décision d'agir en temps utile (en les remplaçant).*
>
> *Pour expliquer cette faiblesse de la Stratégie, Messieurs Deslauriers et Fontaine soulignent que* ***la variation de l'impact selon l'emplacement de l'équipement semble insuffisamment prise en compte par le Transporteur dans sa Stratégie****, ce qui a contribué à amener notamment l'anomalie selon laquelle aucun disjoncteur sur le réseau n'a jamais eu de cote 9 selon la matrice de risque.*
>
> *De plus,* ***nous constatons une insuffisance de prise en compte du feedback quant au comportement réel des équipements sur le terrain, ce qui aurait dû amener un accroissement de l'évaluation de la probabilité du risque****. La Stratégie ne joue pas son rôle d'aide à la décision si elle ne prend pas suffisamment en compte ce feedback et se contente d'attribuer des probabilités « paramétriques » de risque basées sur le seul âge de*

> *l'équipement et son nombre d'utilisations. La dégradation et la perte de fiabilité de l'équipement sont aussi, selon la propre preuve du Transporteur, des critères de détermination de la probabilité du risque et de son impact ; il nous semble que le Transporteur fait insuffisamment recours au feedback du terrain pour appliquer ces critères, ce qui l'a amené, pour les disjoncteurs dans le passé (et la même chose pourrait survenir quant à d'autres équipements à l'avenir) à sous-évaluer la probabilité de risque et son impact.* ***En d'autres mots, le Transporteur a omis d'intégrer à son modèle décisionnel les éléments qu'il pouvait pourtant déjà constater et qui auraient dû l'amener à hausser les cotes de risque des équipements concernés****.*
>
> *Tel est là un point fondamental que SÉ-AQLPA souhaiteraient fortement que la Régie constate dans sa décision, afin d'amener des améliorations à la Stratégie lors d'un dossier futur.*
>
> *Au sein de notre recommandation 2, nous recommandons ainsi à la Régie de l'énergie de prendre acte de l'évolution du risque « le plus élevé » associé aux disjoncteurs. De plus, en recommandation 3, nous recommandons à la Régie de l'énergie de constater et statuer que,* ***lorsque des équipements ont une cote d'impact élevée sur la matrice de risque, la Stratégie omet erronément de requérir des tests plus systématiques et intensifs de leur probabilité de défaillance, ceci afin que toute décision de les remplacer puisse être prise de manière plus sereine et ordonnée, sans attendre qu'une urgence éclate****.*
>
> *À regret, au sujet des disjoncteurs, Messieurs Deslauriers et Fontaine ne peuvent que constater que* **« nous vous l'avions bien dit, et ce depuis plusieurs années »***.*
>
> [Souligné en caractère gras par nous. Note : certains textes étaient déjà en caractère gras dans la citation]

De nouveau, nous espérons humblement que nos représentations, tant sur cet aspect que sur les autres, ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande de frais de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ.